

# Echo en bref



COMMUNE DE CLARET

\*\*\*

Tel : 04-67-02-93-80

Fax : 04-67-02-93-84

Email :

mairie@claret.fr

Site : [www.claret.fr](http://www.claret.fr)

**Horaires d'ouverture  
au public :**

lundi, mardi, jeudi  
16-19h

Vendredi 15h -17h

## Echo en bref

Bulletin municipal  
d'informations

SEPTEMBRE 2019

Directeur de publication

André COT

Crédits photos

Nadine BEURROIES MATEO

Yannick DE SALVADOR

Lola MATEO

Pita free

Impression

AGR Diffusion

## Le Mot du Maire,

**E**n juin dernier, nous avons voté pour les élections européennes. Les urnes ont parlé révélant un résultat, inhabituel pour notre commune, qui reflète cependant les résultats nationaux et traduit une situation d'incertitude et de trouble que connaît notre pays et qui nous impacte, nous aussi, petite commune rurale.

Dans ce contexte social et politique mouvementé, nous avons été appelés à voter une nouvelle fois pour les élections départementales. Mme Lévêque est sortie en tête de ce scrutin. Les enjeux n'étaient pas les mêmes et les Clarétains ont pris toute la mesure de ce scrutin local en recréant avec Jacques Rigaud un binôme d'élus issus de notre territoire et impliqués dans notre vie locale.

Les conseillers départementaux sont des élus de proximité, véritables traits d'union entre les citoyens, les communes, les instances départementales et surtout premiers financeurs des collectivités.

En effet, en l'absence de partenaires co-financeurs de nombreux projets ne pourraient voir le jour. C'est en substance ce que je rappelais, le 7 juin dernier à l'occasion de l'inauguration des gîtes de la Maison du Parc lors de mes remerciements aux représentants de l'Etat, de La Région Occitanie, du Département de l'Hérault et de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Dans le même temps, la commune a engagé deux nouvelles opérations : l'aménagement de la salle polyvalente avec la création d'une estrade et la construction d'un atelier municipal.

Ces équipements ont été livrés pour partie avant la fête et à l'automne le personnel technique pourra intégrer le nouvel atelier. Pour mémoire, toute opération ne peut être initiée que si elle a fait l'objet d'une inscription budgétaire en dépense et en recette avec l'inscription des aides institutionnelles et de la part communale. Le budget est donc le premier acte politique d'une municipalité.

Dans cet écho, vous trouverez une présentation du budget 2019 voté lors du conseil municipal du 15 avril. Dans la continuité des exercices passés, nous avons axé nos efforts sur 3 points importants : la baisse des dépenses de fonctionnement, la stabilité de la dette et des impôts locaux et la préservation de la capacité d'investir pour faire face au développement de notre population passée à 1700 habitants recensés en février dernier.

Enfin pour finir sur une note de saison, après l'effervescence des fêtes estivales, je vous souhaite une belle rentrée et vous donne rendez-vous pour notre traditionnelle journée des associations le samedi 7 septembre 2019.

**Pour le conseil municipal,**

**Le Maire,**

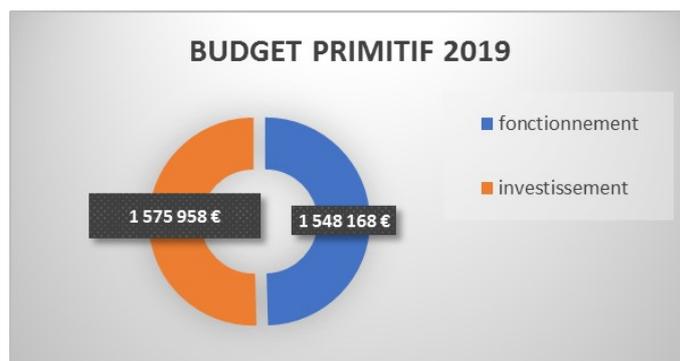
**André COT**

# VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

**Le conseil municipal a voté le 15 avril dernier, le dernier budget du mandat. Acte fondamental de la gestion municipale, le budget détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises dans l'année et traduit en termes de finances, le choix politique des élus.**

**D**ans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par la fluctuation des dotations de l'État et par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales ...), les grandes orientations de l'exercice 2019 ont porté sur les cinq axes suivants :

- Aucune augmentation des taux communaux sur les trois taxes "ménages" (habitation, foncier bâti, foncier bâti).
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement : ces dépenses sont même en baisse par rapport à 2018 : - 4.53 % des dépenses réelles (hors écritures d'ordre non budgétaires).
- Poursuite d'une gestion active de la dette afin de ne pas impacter les capacités d'investissements futurs.
- Maintien des subventions aux associations afin de conserver la qualité de la vie associative de notre commune.
- Priorisation et choix des projets d'investissements afin de respecter le cadre financier alloué.



**Le budget communal 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 548 168 € pour le fonctionnement et 1 575 958 € pour l'investissement.**

## Zoom sur la dette communale

Il est rappelé qu'en début de mandat la dette (capital+intérêts de l'année) était de 76.82 € par habitant. Le conseil municipal s'était engagé à maintenir ce ratio à la fin du mandat voire de le réduire tout en préservant la capacité d'investir pour l'équipement de la commune.

En 2019, le ratio est de 62.65 € par habitant.

Il est à noter que la moyenne par habitant était de 85 € en 2017 pour les communes du Département de même niveau démographique.

De la même façon, l'encours de la dette par habitant (capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de tous les emprunts contractés) est au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 585.42 € par habitant. En 2017 (dernier ratio connu, source Trésorerie), la moyenne départementale pour les communes de même strate était de 617 € et la moyenne régionale de 712 €.

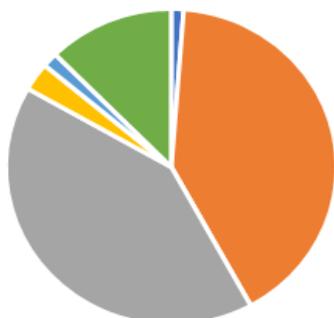
Enfin, en parallèle à la dette, il est important de souligner que la commune dispose d'un patrimoine communal privé important (bâtiments locatifs, Maison du parc, Mas Neuf sans compter près de 500 hectares de terrains et bois), dont l'évaluation est très largement supérieure au capital de la dette restant dû en 2019.



## BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 1 548 168 €

En 2019, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse significative de l'ordre de 4.53% .

### RECETTES



- Produits des services (redevances...)
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Locations
- Remboursements sur rémunérations
- excédent antérieur

### DEPENSES



- charges à caractère général (fournitures, entretien, frais divers, fêtes et cérémonies...)
- charges de personnel
- charges de gestion courante (élus, incendie, subventions associations, participations intercommunales)
- charges financières (emprunts)
- virement à la section d'investissement

## BUDGET D'INVESTISSEMENT : 1 575 958 €

Les principales opérations inscrites sont les suivantes :

1. Réalisation d'un atelier municipal : les travaux ont débuté le 4 avril pour une durée de 8 mois
2. Aménagement de la salle polyvalente et réalisation d'une estrade : début du chantier le 2 mai 2019 pour une période de 8 mois
3. Réfection du terrain de tennis en juin et réalisation d'un parcours sportif avec aménagement paysager courant 2ème semestre 2019 sur le site de la Maison des associations.
4. Travaux de voirie : chemins ruraux et voirie village
5. Création de jardins familiaux : 2eme semestre
6. Acquisitions foncières au centre village : pour création d'équipements futurs

**Ces opérations d'investissement viennent parachever les engagements pris dans le programme municipal.**



# Inauguration des Gîtes de la Maison du Parc

Le Vendredi 7 juin dernier, à la faveur d'une éclaircie salubre, se déroulait l'inauguration

**D**ans un parc verdoyant aux arbres séculaires, André COT, Maire, recevait les représentants des partenaires financiers institutionnels, les artisans et maîtres d'œuvre et la population pour présenter les quatre gîtes de la Maison du parc.

Après une harmonieuse restructuration de plusieurs mois, façade et toiture comprise, la bâtisse centenaire, s'ouvrant d'un côté sur la place de l'Hermet et de l'autre sur le parc, s'offre un nouveau look et ses vieux murs retrouvent un confort douillet mêlé de modernité. Ce nouveau lieu d'hébergement de tourisme communal offre quatorze lits supplémentaires répartis sur quatre gîtes dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

André Cot dans son discours ne manquait pas de rappeler l'historique de cette opération d'envergure qui débutait en 2013 avec l'acquisition de la bâtisse et du parc attenant. Le projet de la municipalité s'articulait autour de deux axes de réflexion : la vocation patrimoniale et l'enjeu économique.

De fait, d'une part, cet espace crée une liaison naturelle entre le centre historique et le nouveau centre village. Au sud, un terrain de 1 857 m<sup>2</sup> borde le domaine communal



André COT, les conseillers municipaux de Claret, les élus de la Région, du Département et des communes autour d'Agnès CARTIER, l'architecte qui a eu l'honneur de procéder au coup

qui accueille l'ensemble des équipements communaux : esplanade, salle polyvalente, stade de football...

Considérant la situation géographique, la qualité architecturale de cette maison de

maître attachée à l'histoire et la qualité paysagère, l'acquisition constitue un enjeu incontournable pour to

D'autre part, cette a

## La manifestation en photo



A l'heure des discours



Les nuages menaçants n'ont pas effrayé les nombreux clarétains qui ont répondu à l'invitation de la municipalité pour inaugurer les 4 nouveaux gîtes.



## tion des gîtes de la Maison du Parc.



de la Communauté de  
de ruban

toire de notre village  
gère du site, cette  
avec le parc le lieu  
us les Clarétains.

acquisition marque la

volonté de la municipalité de développer des actions visant à créer une économie locale intégrée en soutien aux activités en place. La « valorisation » de notre territoire par la mise en valeur de notre patrimoine (culturel, paysager, architectural, économique...) constitue le fil conducteur de ces actions destinées à renforcer l'attractivité touristique et les impacts en termes d'emploi, d'économie et d'environnement. En effet dans un contexte social tendu, les communes sont dans l'obligation de trouver de nouvelles ressources qui peuvent assurer dans l'avenir, un équilibre budgétaire sans un recours excessif à l'impôt ménage.

Véritable opportunité pour notre territoire, cette opération viendra donc étoffer un parc d'hébergement de tourisme offrant déjà 10 places réparties dans les 3 gîtes du Presbytère.

Après avoir remercié l'ensemble des partenaires de cette réalisation, Mr Le Maire laissait la place aux représentants institutionnels pour les discours, Mr Alain BARBE, Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CC GPSL), Mr Hussein BOURGI, conseiller régional et Mr Jacques RIGAUD conseiller départemental l'Hérault. Dans leur élocution ils rappelaient la place prépondérante du tourisme, véritable richesse économique de

notre département, et de ce fait l'importance d'offrir un réseau d'hébergement de qualité, garant d'une économie locale pérenne.

A l'issue de la visite des quatre gîtes menée de main de maître par les conseillers municipaux, l'ensemble des invités se retrouvait dans le parc pour lever le verre de l'amitié dans une ambiance détendue et conviviale où l'on pouvait entendre les plus anciens, raconter quelques anecdotes autour de cette vieille bâtisse qui débute aujourd'hui une nouvelle vie.



Le rendez-vous était donné sur la place de l'Hermet



ipalité pour découvrir les



Après les discours, la visite guidée de la bâtisse



Le verre de l'amitié dans une ambiance conviviale

# Panorama des travaux et projets en cours

## Aménagement de la salle polyvalente



Estrade : 145,40 m<sup>2</sup>  
WC public accessible PMR  
Cuisine  
Local de stockage  
Budget total : 229.575 €

### Financement de plus de 70 %

Etat DETR 97.830 €  
Département 57.400 €  
CCGPSL : 11.478 €  
Part communale 62.867 €



## Lancement de l'atelier des services techniques



297 m<sup>2</sup> à la fois, atelier, garage véhicules et engins, espace de stockage, vestiaires, sanitaires, coin repas et bureau  
À l'espace artisanal les Yeuses  
Budget total : 297.303 €

### Financement de l'ordre de 50 %

Etat DSIL: 122.151 €  
Département : 25.000 €  
Part communale 150.152 €

## Tennis - Réfection du revêtement

Remise en état et pose de gazon synthétique de compétition sur le terrain de tennis et accessoires de jeux remis à neuf À côté de la Maison des Associations



### Financement de l'ordre de 50 %

Budget ; 20.036 €  
Financements sollicités :  
CCGPSL 10.880 €

## Lampadaires Leds

La commune s'inscrit dans une démarche écologique avec l'installation d'une trentaine de lampadaires leds à économie d'énergie.



## Voirie - Travaux de réseaux

Un plan de réfection de la voirie communale est en cours depuis déjà plusieurs mois et qui s'achèvera en fin d'année.



Réalisation d'un revêtement bi couche pour la mise en valeur de la place de l'Eglise



Acquisition foncière chemin des Fuméras pour la continuation de la voie de contournement du quartier des Capelières et création d'équipements



Acquisition d'une parcelle au cœur du village pour la création d'un parking

# ÉCOLES : Bilan de l'année scolaire écoulée

## ALERTE ROUGE CANICULE

Dès le lundi 24 juin, en prévision de la période de canicule annoncée, les classes de l'école élémentaire ont été équipées de climatiseurs mobiles.

L'école maternelle dont toutes les classes sont climatisées, a été dotée de ventilateurs tours pour améliorer les conditions de sieste dans le dortoir et la salle de motricité.

De plus, des packs de bouteilles d'eau ont été fournis à l'ensemble de l'école primaire. Ces mesures ont permis un maintien de conditions acceptables au bon fonctionnement scolaire pour terminer l'année.



*Par ailleurs, la salle climatisée de la bibliothèque municipale a été mise à disposition des personnes qui souhaitent se rafraîchir le vendredi 28 juin, de 10h à 19h.*

## DISTRIBUTION DES CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX ELEVES DE GRANDE SECTION ET AUX CM2

En prévision de leur entrée en sixième, au nom de la commune, les membres du Conseil municipal ont remis aux élèves de CM2 le traditionnel cadeau de fin d'études primaires en l'occurrence une calculatrice homologuée collège, un dictionnaire d'anglais et un livret pédagogique sur l'Union européenne, sa composition et son fonctionnement.

de leur entrée à la grande école, ont reçu un dictionnaire richement illustré et un cahier de préparation au cours préparatoire.

Ces moments d'échanges ont été suivis de petits goûters partagés dans la bonne humeur.

Bonne rentrée à tous.

Les élèves de grande section, en vue



## ECOMOBILITE : un projet mené par la classe de CM1/CM2

Les élèves de la classe de CM1/CM2 de Madame PHILIPS ont réalisé cette année et nous ont exposé leurs travaux sur l'écomobilité dans le village.

Afin de donner suite et vie à ce dossier très sérieux, pertinent et en totale adéquation avec les études municipales en cours sur l'aménagement du village (circulation, stationnement...) il a été proposé à cette classe de participer à « une réunion de chantier ».

Ainsi, le 1er juillet, membres de la commission des affaires scolaires, garde municipal et technicien de la société Signals se sont rendus à l'école pour travailler avec les enfants sur ce projet.

Cette réunion a permis de montrer le déroulé des opérations après l'exposé du « projet papier » : la réunion de chantier avec le déplacement sur sites, les devis, les possibilités de financement de la commune et les choix définitifs avant exécution des travaux.

Les échanges ont été riches et fructueux.

Monsieur CARRERE, spécialiste de ce type de travaux, a pu, schémas à l'appui, expliciter le côté technique de certaines réalisations. Il a également attiré l'attention des enfants sur les conditions de travail des personnels de son entreprise, surtout en cette période de canicule et, de manière générale, sur l'impact des conditions météorologiques.

Régis, garde municipal attentif à la sécurité dans le village et en charge de la formation des enfants par l'intermédiaire du « permis piétons », a développé certains points en relation avec le code de la route.

Domage que les températures trop élevées n'aient pas permis de se déplacer dans le village et de participer au véritable travail de terrain.

Les informations concernant l'avancée du dossier seront transmises à la classe et rendez-vous a été pris pour le suivi à la rentrée prochaine. Les

futurs collégiens ont été invités à rester impliqués et à participer aux prochains échanges suivant un mode de réunion à étudier (soir, mercredi après-midi, samedi matin...).

Encore une fois toutes nos félicitations pour ce travail !



Fiche de travail réalisée par les enfants

## Rentrée 2019-2020 :

Permanence pour les dernières inscriptions périscolaires **vendredi 30 août 2019 de 16h à 18h30** à la garderie de l'école élémentaire suivie à 18h30 de la visite de la cantine scolaire.

## Los Festaires, les rois de la fête !



Théâtre, balade et grillade offerte par la commune, taureaux, bal, concours de pétanques, forains, concerts...

Une très belle fête 2019, concoctée par le comité des fêtes « Los Festaires » a animé le village du 31 juillet au 5 août.



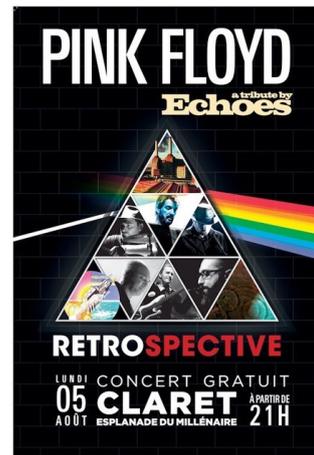
## Concert Pink Floyd à Claret !

**Lundi 5 août, grand concert gratuit offert par la municipalité pour inaugurer la nouvelle estrade .**

Grand succès, plus de 700 spectateurs ont pu revivre les grandes heures de ce groupe de rock mythique des années 70.

Depuis plus de dix ans, le groupe **Echoes a tribute to Pink Floyd**, originaire de Montpellier dont, l'un des musiciens, Romuald Klein demeure à Claret, s'est donné comme mission de faire découvrir ou redécouvrir la musique du célèbre groupe britannique Pink Floyd.

Le nouveau spectacle **RETROSPECTIVE** a plongé le public en immersion totale au cours d'un voyage musical depuis *The Piper At The Gates Of Dawn* jusqu'à *Division Bell* en passant par *Dark Side Of The Moon*, *Wish You Were Here*, *The Wall*, *Meddle*, *Animals*...



## Dixième anniversaire du musée du verre de Claret !

**Nouvelle expo temporaire : inattendue, fantaisiste et extrêmement attrayante**



Le MUSEE du VERRE de Claret consacre cette année, une fois n'est pas coutume, son exposition à **l'univers empli de fantaisie de Fernando AGHOSTINO**.

Reconnu en France et à l'international, Maître incontournable de la création en verre contemporaine et du Pop Art verrier, ses œuvres raviront tous les visiteurs.

Le jeune public s'amusera à découvrir les animaux burlesques et personnages chevelus tous plus colorés et délirants les uns que les autres, tandis que les adultes et les amateurs apprécieront les techniques mobilisées et la dimension poétique et plus symbolique des pièces. 8.000 visiteurs l'an dernier, ce sont 8.000 personnes attirées à Claret et qui, du même coup, rayonnent sur les alentours, visitant, dégustant,

dynamisant l'économie régionale. 8.000 visiteurs, c'est aussi 8.000 voix potentielles se faisant les chantres de notre belle région.

Profitez des tarifs préférentiels pour découvrir le monde de Fernando AGHOSTINO !!

Ouverture du 2 Mai au 30 Novembre 2019 – Démonstrations Fileur de Verre du Musée – Boutique d'Art et d'Artisanat Verrier  
HALLE DU VERRE – 50, Avenue du Nouveau Monde – 34270 CLARET Tél. 04 67 59 06 39 [www.halleduverre.fr](http://www.halleduverre.fr) ou [halleduverre@ccgpsl.fr](mailto:halleduverre@ccgpsl.fr)